

AUDIT « RISQUES PSYCHO-SOCIAUX »

Pourquoi faire un audit RPS ?

Les risques psychosociaux font partis des risques professionnels. La première phase d'élaboration du document unique d'évaluation des risques professionnels est l'audit RPS.

Il s'agit de :

- Prévenir les RPS en mettant en place des actions de prévention, des actions de formations et d'informations envers les salariés et de mettre en œuvre des moyens adaptés, afin de les limiter, de les réduire, voire de les supprimer.
- Identifier les métiers ou les services à risque et d'évaluer les RPS dans le respect des obligations légales et réglementaires.

Comment se déroule notre audit RPS ?

Notre intervention consiste à intervenir à la source des Risques Psycho-Sociaux.

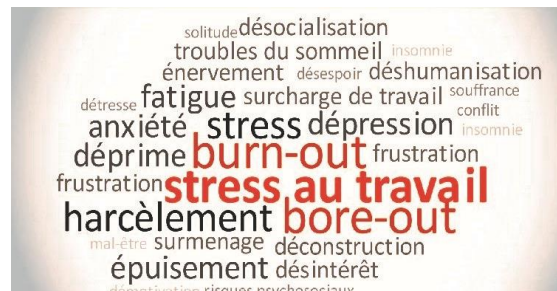
La méthodologie participative sur laquelle s'appuie notre démarche favorise le dialogue social et les échanges.

Elle se traduit en plusieurs étapes :

- Prédiagnostic et observation des conditions de travail
- Constitution d'un comité de pilotage
- Diagnostic approfondi
- Entretiens individuels
- Observation et analyse des situations de travail
- Restitution des résultats et préconisations
- Actualisation du Document Unique en matière de RPS
- Elaboration et mise en œuvre d'un plan d'action de prévention

Le plan d'action de prévention aura pour finalité de :

- Supprimer ou réduire le risque à la source et par conséquent impacter l'organisation du travail
- Réduire ou limiter le risque en donnant des outils aux collaborateurs pour faire face au risque
- Remédier aux conséquences des risques qui n'auront pas pu être évités.



Objectifs de l'audit

Déterminer la présence et l'impact des RPS dans l'entreprise.
Identifier les points faibles et définir des axes d'amélioration possibles.
Prévenir les risques psychosociaux de manière durable et efficace dans votre entreprise.

Les éléments évalués dans l'audit

- Les exigences du travail
- Les exigences émotionnelles
- Le manque d'autonomie et de marge de manœuvre
- Le manque de soutien social et de reconnaissance au travail
- Les conflits de valeur
- L'insécurité de l'emploi

Notre valeur ajoutée

Nos intervenants sont des psychologues du travail, habilités IPRP, amenés à intervenir dans toutes tailles d'entreprises et pour tous secteurs d'activité.

Durée : 16 jours à raison de deux jours par semaine pendant deux mois.

Coût : Sur devis.

Contact

Mme REGUIG Samia, référente pédagogique
06 19 63 47 27
s.reguig@lobpse.com